

«Votez pour nous et nous vous accorderons \$10». Les pensionnés sont ensuite censés décider sur la foi de ces promesses. Depuis assez longtemps, il me semble que cet arrangement est inacceptable et que ce serait une politique bien plus satisfaisante que de verser et de majorer les pensions d'après une échelle indexée sur le revenu national brut.

En outre, tout critère du besoin établira une discrimination aux dépens des personnes âgées qui ont pu mettre un peu d'argent de côté pour leurs vieux jours par rapport à celles qui n'ont pas eu cette chance. Ceux qui ont pu économiser \$2,000 ou \$3,000 s'aperçoivent qu'ils doivent manger ce capital avant de pouvoir toucher ce que d'autres reçoivent de droit depuis le début de leur retraite. Les dispositions actuelles ne tiennent pas compte des économies que certains passent leur vie à réaliser en vue de leur retraite ou de leur vieillesse. Quiconque a cotisé pour une retraite d'État se trouve dans une position particulièrement défavorisée car ces pensions sont calculées en fonction directe des revenus que le retraité tire d'autres sources et toute enquête sur les ressources ou les besoins pénalisera sévèrement ces personnes.

D'autre part, la direction des pensions de vieillesse s'est avérée incapable de tenir compte des numéros d'assurance sociale qui ont été affectés à la plupart des Canadiens. Lorsque l'on entre en contact avec l'administration au sujet d'un chèque de pension perdu, il est impossible de le retrouver grâce au numéro de sécurité sociale parce que le système n'a pas été remis à jour. Le Régime des pensions du Canada et au moins l'un des régimes provinciaux utilisent les numéros d'assurance sociale, mais pas le régime des pensions de vieillesse. Il semble que nous devrions réviser nos programmes pour y incorporer les numéros d'assurance sociale, afin de faciliter les recherches. Il serait aussi plus facile de mettre en rapport les autres données disponibles relatives aux exigences quant à l'âge que ce ne l'est dans le système actuel, les pensionnés de la vieillesse ayant un numéro qui ne correspond pas à celui du régime de sécurité sociale. Je n'ai jamais vu une administration aussi mauvaise. Il existe une direction provinciale à Toronto. L'autre jour, un de ses membres a répondu à une demande que je faisais au téléphone. Je lui ai demandé si je pouvais le rappeler. «Non, m'a-t-il répondu, veuillez appeler tel numéro.» J'ignore le nombre des numéros de sécurité sociale et de pension, mais, chose certaine, je n'ai pu obtenir beaucoup de satisfaction en appelant ce poste téléphonique, et j'ai dû transmettre ma demande de renseignements à un échelon bien supérieur pour obtenir une réponse satisfaisante. A mon avis, cette direction devrait employer les numéros de sécurité sociale et accroître son efficacité.

Autre exemple, voici une lettre que j'ai reçue en mai 1970. Son auteur m'informe que sa femme a présenté une demande de pension de vieillesse 18 mois auparavant et qu'on lui a répondu que son âge posait un problème. J'ai écrit plusieurs lettres et reçu plusieurs réponses. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social m'a dit qu'un tribunal devait être créé pour s'occuper de ce

[M. Peters.]

problème. Une autre lettre me disait que la requérante éprouvait quelque difficulté à établir la date de sa naissance. Il était difficile d'établir si elle était née en 1902 ou en 1904. A mon avis, il importe peu qu'elle soit née en 1902 ou même en 1905. Elle devrait avoir droit à la pension de vieillesse. Parce qu'il a été impossible de déterminer la date de sa naissance, on ne lui a pas versé de pension de vieillesse. Nous savons que la rétroactivité ne joue que pour un mois dans le cas de la pension.

• (12.30 p.m.)

Le gouvernement serait le grand bénéficiaire s'il envisageait sérieusement la mise en œuvre de programmes de revenu annuel garanti comme il en existe aux États-Unis. Je suis conscient des difficultés qu'ils présentent et je sais qu'il y a divergence d'opinions quant à savoir si nos revenus permettent ou non l'application de tels programmes. Je connais les limites en ce qui concerne l'impôt sur le revenu.

Si le gouvernement assure un revenu garanti, il faudra que les versements aient lieu au moins une fois par mois, peut-être même plus souvent. Certains n'en auront besoin que pendant six mois de l'année. Il y a tout un éventail de besoins et de problèmes. Si la question était soumise à un comité, ces besoins et ces problèmes pourraient, j'en suis sûr, être envisagés dans le cadre d'un programme réaliste de bien-être social et on réaliserait des économies. Sauf erreur, la province d'Ontario a économisé beaucoup d'argent pour avoir créé un service familial et social dont les inspecteurs s'occupent de plusieurs régimes. Ces travaux sont coordonnés par un seul ministère, qui renseigne les divers organismes sociaux. On a ainsi réalisé des économies.

On pourrait en faire autant au fédéral. J'ai un ami qui parcourt la province pour enquêter à ce sujet. Nous avons examiné le problème de la diffusion des informations. Il m'a signalé que le gouvernement fédéral envoie des gens pour effectuer les recensements et que le gouvernement provincial a lui aussi des employés qui parcourent la province pour se renseigner en même temps sur les possibilités d'emploi, les revenus et autres sujets. Il y a là double emploi, à son avis. Il serait bien facile de poser plusieurs autres questions et d'obtenir tous les renseignements, qui pourraient être mis à la disposition des divers organismes gouvernementaux. D'après moi, même si cela était possible, de nombreux citoyens canadiens devraient ainsi fournir une foule de renseignements, ce qui, dans une certaine mesure, porterait atteinte à leur droit à l'intimité. Les Canadiens ont droit à leur vie privée, même vis-à-vis de l'impôt sur le revenu.

Plusieurs thèses sont avancées à cet égard, même si on ne les comprend pas toutes. Je serais bien étonné si de nombreux individus ne seraient pas disposés à permettre à l'État l'accès à leurs propres conditions financières. C'est particulièrement vrai dans le cas où le gouvernement prévoit pour ces individus, en cas de besoin, une indemnisation financière. Les particuliers ont souvent besoin d'argent, en cas de maladie, de chômage ou s'ils prennent